

QUELS CHANGEMENTS POUR 2024 ?

A compter de 2024, chaque foyer de Brionnais Sud Bourgogne sera facturé en fonction de sa composition.

Composition foyer	tarif
1 personne	150 €
2 personnes	227 €
3-4 personnes	325 €
5 personnes et +	372 €

Pour les professionnels **en micro-entreprise**, 3 nouvelles catégories ont été instaurées : activités artisanales, libérales* et artistes / auteurs.

* Sauf celles prévues par la liste du BIPFRANCE.

Tarif unique par résidence secondaire : **182 €**

QUE FINANCE LA REOM ?

Budget global 2024 : 2 582 562€



La collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères (OM) **44%**



La collecte, le transport, le tri et le traitement des papiers et emballages **5%**



L'exploitation des déchèteries, le transport et le traitement des produits collectés **37%**



La collecte et le transport du verre **2%**



Les impayés **1%**



Toutes les dépenses transversales **10%**
(Non Affectés, provisions, ...)

FIN DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN VRAC ET BACS NON CONFORMES

2024 sera également l'année de l'instauration des bonnes pratiques en matière de présentation des ordures ménagères à la collecte.

En effet, avec la participation de notre prestataire de collecte et afin de répondre aux recommandations de la R 437 de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), nous avons l'obligation de supprimer le recours au dépôt des sacs d'ordures ménagères le long des trottoirs de nos centres-villes et/ou le long des voies communales.

Cette prise de conscience collective doit permettre d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte mais aussi la salubrité publique.

Notre agent de prévention ainsi que les élus municipaux participeront à ce vaste chantier en communiquant sur les bonnes pratiques. Le parc de bacs sera renforcé en conséquence.



Nous comptons sur votre participation citoyenne !



LOI AGEC 2024 : BRIONNAIS SUD BOURGOGNE DANS LES STARTING BLOCK !

Test grandeur nature de compostage gros producteur au collège Jean Mermoz.



300 composteurs individuels ont également été vendus en 3 semaines !

Les élèves gèrent les apports au quotidien



Nouvelle campagne de vente de composteurs début 2025 !

POUR RÉDUIRE DAVANTAGE VOS DÉCHETS DANS LE BAC OM :

➡ Eviter les suremballages

➡ Eviter le gaspillage alimentaire

➡ Boire l'eau du robinet

➡ Quelques gestes simples à adopter

➡ Privilégier l'achat vrac

PRÉCISIONS SUR VOTRE FACTURE :

En 2024 j'opte pour le prélèvement à l'échéance !

Pour les démarches liées au prélèvement je contacte le pôle déchets.

**Dates de prélèvement :
1er juillet et 2 décembre**

Plusieurs moyens de paiement :

- par paiement en ligne par carte bancaire sur le site <https://www.payfip.gouv.fr/>
- ou tout autre moyen de paiement classique énuméré au dos de votre avis des sommes à payer

A compter de la réception de l'avis des sommes à payer, vous disposez d'un délai de 30 jours pour payer cette somme